

MINISTRE DES FINANCES
ET DU BUDGET

Dakar, le 29 11 2020

DIRECTION GENERALE DU SECTEUR
FINANCIER ET DE LA COMPETITIVITE

Direction de la Monnaie et du Crédit

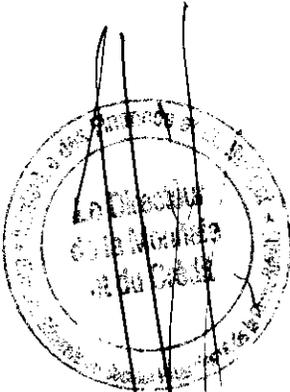
Le Directeur

OBJET : transmission de l'arrêté portant publication du
taux d'intérêt légal pour l'année 2020

Monsieur le Bâtonnier,

Je vous fais tenir, ci-joint, copie de l'arrêté portant publication du taux d'intérêt légal pour l'année 2020.

Veillez agréer, Monsieur le Bâtonnier, l'assurance de ma considération distinguée.



Moussa TOURE

A
**Monsieur le Bâtonnier de l'Ordre
des Avocats du Sénégal
Palais de Justice
BP 9025 - Dakar**



23 JAN. 2020 * 003784

23/01/2020

REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple - Un But - Une Foi

N°

MFB/DGSFC/DMC

**MINISTRE DES FINANCES
ET DU BUDGET**

**Arrêté n°
portant publication du taux d'intérêt
légal pour l'année 2020**

LE MINISTRE DES FINANCES ET DU BUDGET,

VU la Constitution ;

VU la loi n° 81-25 du 25 juin 1981 relative à la répression des opérations usuraires et aux taux d'intérêt, modifiée par la loi n°94-66 du 22 août 1994 ;

VU la loi n°2008-26 du 28 juillet 2008 portant réglementation bancaire ;

VU la loi n° 2008-47 du 03 septembre 2008 portant réglementation des Systèmes Financiers Décentralisés ;

VU le décret n° 95-1004 du 07 novembre 1995 relatif aux modalités de calcul du taux effectif global des prêts à intérêt ;

VU le décret n° 2019 - 910 du 15 mai 2019 portant répartition des services de l'État et du contrôle des établissements publics, des sociétés nationales et des sociétés à participation publique entre la Présidence de la République, le Secrétariat général du Gouvernement et les Ministères, modifié par le décret n°2019-1799 du 28 octobre 2019 ;

VU le décret n°2019-1819 du 02 novembre 2019 fixant la composition du Gouvernement ;

VU le décret n°2019- 1837 du 07 novembre 2019 relatif aux attributions du Ministre des Finances et du Budget ;

VU la lettre n° 000065 du 09 janvier 2020 du Directeur national de la Banque centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) pour le Sénégal communiquant le taux d'intérêt légal pour l'année 2020 ;

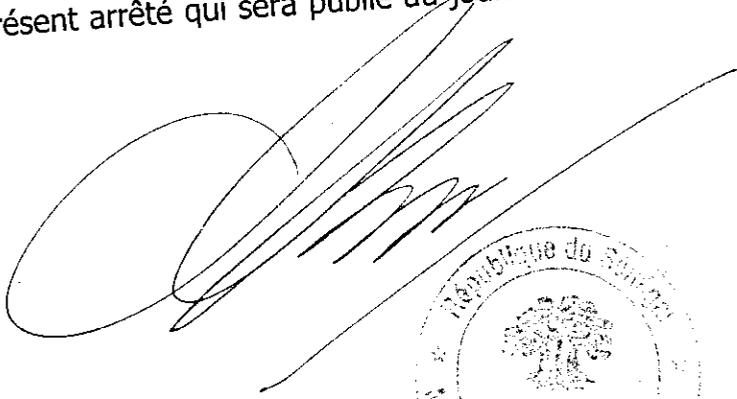
SUR la note du Directeur général du Secteur financier et de la Compétitivité (DGSFC).



ARRETE :

d'intérêt légal pour l'année 2020 est fixé à 4,5000 %.

Le Directeur Général du Secteur financier et de la Compétitivité (DGSFC) et le Directeur Général de la BCEAO pour le Sénégal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au journal Officiel de la République du Sénégal.



Abdoulaye Dacaria DIALLO